



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 128658

Texte de la question

M. Michel Lefait alerte M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative au sujet des nombreuses suppressions de classe qui touchent la région Nord-Pas-de-Calais dès la rentrée 2012. Ce sujet fait l'actualité depuis maintenant deux semaines, notamment du fait de la mobilisation courageuse et déterminée des parents d'élèves afin de lutter contre ce qu'ils considèrent comme une mesure incohérente et injuste. Par exemple à l'école Prévert de Saint-Omer, la fermeture d'une classe est ainsi prévue pour septembre 2012, concernant les plus petits élèves. Cette mesure s'inscrit dans un contexte où six classes existantes accueillent déjà en moyenne une trentaine d'élèves, et promet ainsi une dégradation supplémentaire des conditions d'enseignement. Ce constat, on le retrouve pour chaque école touchée par ce réajustement, à titre d'exemples sont concernées les écoles Montaigne et Condorcet de Saint-Omer, l'école George Sand de Longuenesse, l'école du Long Jardin à Saint-Martin-au-Laert, l'école primaire de Serques, la liste est longue et s'étend à toute la région. On pourrait presque parler d'acharnement contre celle-ci ; par exemple, l'école Le Petit Prince à Lille connaît cette année sa troisième suppression de classe en trois ans ! La région Nord-Pas-de-Calais, qui a déjà remporté la palme des suppressions de postes dans l'éducation nationale à de nombreuses reprises, se voit donc à nouveau affaiblie. Il lui demande donc de bien vouloir renoncer à ces réajustements, qui conduisent non seulement à l'affaiblissement de notre système éducatif par la détérioration des conditions d'enseignement, mais également à alimenter la colère sociale qui monte et s'organise peu à peu contre cette casse organisée de l'éducation nationale.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128658

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2012, page 1476

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)